

PRINCIPAUX ENJEUX :

Vivre dans une région propice aux feux de forêt expose nos habitations à des risques, mais il est possible de vivre en toute sécurité et d'être résilient face aux feux de forêt. La vulnérabilité aux feux de forêt peut être considérablement réduite par les choix que nous faisons concernant nos maisons et nos propriétés, jusqu'à 100 mètres des fondations.



Facteurs qui contribuent à la vulnérabilité de votre cour :

- L'entreposage d'objets tels que des piles de bois de chauffage, des matériaux de construction, des meubles de jardin, des outils et des objets décoratifs à proximité d'une maison constitue un risque majeur d'incendie.
- Si un paillis combustible s'enflamme, il peut produire des braises susceptibles d'enflammer à leur tour des matériaux combustibles et d'augmenter le risque de propagation directe des flammes à l'habitation.
- Les arbres à feuilles persistantes (à cônes et à aiguilles) sont très inflammables et ne doivent pas se trouver à moins de 10 mètres de votre maison.

Voici quelques conseils à suivre lorsque vous envisagez d'apporter des modifications à votre cour et dans le cadre de l'entretien continu de votre propriété :

- Une surface non combustible de 1,5 mètre doit entourer l'ensemble de la maison et ses annexes, telles que les terrasses, afin de réduire le risque que des tisons soufflés par le vent enflamment les matériaux situés à proximité.
- Dans cette zone critique de 1,5 mètre touchant votre maison, utilisez des matériaux non combustibles tels que le gravier, la brique ou le béton. Les arbustes, arbres ou branches d'arbres ligneux doivent être exclus de cette zone; ceux qui s'y trouvent doivent être gérés de manière appropriée.
- Ne plantez que quelques plantes et arbustes résistants au feu à moins de 10 mètres de votre maison.
- N'utilisez pas de paillis d'écorce ou d'aiguilles de pin à moins de 10 mètres de votre maison, car ils sont hautement combustibles. Le paillis de gravier et la pierre concassée décorative réduisent considérablement le risque de feu de forêt.
- Une pelouse tondue est une pelouse résistante au feu. Les herbes d'une hauteur inférieure à 10 centimètres sont moins susceptibles de brûler intensément.
- Éloignez les piles de bois de chauffage, les remorques ou véhicules de loisirs entreposés, les remises et autres matériaux combustibles d'au moins 10 mètres de votre maison.
- Nettoyez régulièrement les accumulations de branches tombées, d'herbes sèches et d'aiguilles au sol afin d'éliminer les combustibles de surface potentiels.
- Enlevez toutes les branches jusqu'à une hauteur de 2 mètres du sol sur les arbres à feuilles persistantes situés dans un rayon de 30 mètres.

Pour plus d'informations, reportez-vous au Guide de construction d'Intelli-feu Canada.